



Pause journée continue obligatoire

Par Amontour

Bonjour à tous et merci de l'attention porté à mon message par avance

Je vous expose la situation. J'ai toujours travaillé dans le domaine de l'imprimerie en journée continue. Ces journées on toujours inclus une pause de 20min pour 7h de travail, donc rémunéré 7h mais réellement 6h40 de travail effectif.

Je viens de finir un contrat après 2ans dans une entreprise toujours en journée continue, dans cette entreprise ma journée durait 7h30 mais rémunéré 7h la pause était déduite de ma journée, donc j'étais payé 7h pour 7h de travail effectif pour une présence de 7h30. En comparaison de mes anciennes entreprises j'étais étonné. J'ai intégré une nouvelle entreprise et dans celle ci je retrouve ma pause inclus dans ma journée, 7h de présence payé mais réellement 6h40 de travail effectif. Je me demande si c'est normal je lis de tout sur internet, je sais que la pause est obligatoire dans une journée continue donc celle ci est incluse dans la journée normalement non ? Pourriez vous m'éclairer svp, dsl je sais pas si l'explication de ma situation est très claire

Par Henriri

Hello !

Lecture

[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F18205>]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F18205[url]

A+

Par kang74

Bonjour

Le droit du travail prévoit une pause de 20 minutes qui n'est pas payé .

Mais suivant le secteur ou vous travaillez, une convention collective ou un accord d'entreprise prévoit une pause plus longue, ou payée .

Ce pourquoi il y a des différences d'un emploi à l'autre .